

Emplacements réservés et Coefficient d'occupation des sols

Par Sassa971, le 18/01/2013 à 22:59

[fluo]bonjour[/fluo]

En matière d'emplacements réservés, les collectivités doivent-ils respectés les COS en vigueur dans la zone lors de la construction de leur édifice? Ou peuvent-ils utiliser toute la superficie de l'emplacement réservé?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par chaber, le 19/01/2013 à 06:33

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)